



DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE
COMMUNE DE VEZINS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

*Le Conseil Municipal se réunira, à la Mairie, le **20 mars 2026 à 18h30***

Affiché le 16 mars 2026

ORDRE DU JOUR
Session ordinaire

I – INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Elections des Adjoints
- Création de postes de conseillers municipaux délégués
- Election des conseillers municipaux délégués
- Lecture de la charte de l'élu local
- Délégations données au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales
- Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués
- Désignation des représentants au SIEMML
- Désignation des membres élus au CCAS
- Désignation des membres de la commission d'appel d'offres
- Propositions de membres pour la commission communale des impôts directs
- Dénomination et composition des Commissions communales
- Adoption du règlement intérieur du Conseil municipal

II – FINANCES

- Approbation du tarif veillée nocturne accueil de loisirs extrascolaire- exercice 2026
- Vente de terrains-Chemin du Metreau

III – QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN